

Chapitre 4 : Les emprunts

Les grandes tendances récentes

- Croissance du High Yield
- Endettement à taux nul ou négatif
- Dette à taux variable
- Allongement des maturités
- Dettes hybrides
- Cov light
- PGE
- Demain : retour de la tendance Equity ?
- Rolls Royces très impacté par le covid pour les moteurs d'avions mais vend moins d'avions. Donc il a eu recours à l'augmentation de capital

I. Présentation des principales dettes à long terme

Dettes obligataires : Désintermédiation bancaire (la banque ne porte pas la dette à son bilan). Dette par émission de titres obligataires

Ce sont les investisseurs qui portent. La banque prend une commission permettant de rémunérer le service rendu qui sert à mettre en relation l'investisseur et l'émetteur de dette. -> **C'est un bond**

Dettes bancaires : par intermédiaire

Dette levée auprès d'un établissement financier La banque porte la dette à son bilan : instrument intermédié. La banque est partie prenante dans l'opération de financement de l'entreprise. -> **C'est un loan.**

Deux grandes familles de dettes :

- La dette senior : dette qu'on sera remboursé en premier
- La dette junior : dette qui passe après les autres (subordination/ séniorité). Remboursement moins garanti que la dette senior

II. Modalités de remboursement

A chacune des échéances, l'emprunteur doit verser une **annuité** qui participe au remboursement :

- Du **capital emprunté**
- De **l'intérêt**

NB : Ce sont des prêts auprès d'un seul tiers, l'établissement de crédit (EDC) Les échéances doivent être définies dans le contrat au moment de sa conclusion et à chaque emprunt, on doit établir un tableau de remboursement.

L'amortissement de la dette peut prendre des formes variables

Type d'emprunt	Capital remboursé	Intérêts versés
Amortissement constant	Au fil de l'eau, montant fixe	Au fil de l'eau, montant variable
Annuité constante	Au fil de l'eau, montant variable	Au fil de l'eau, montant variable
In fine	In fine	Au fil de l'eau, montant fixe
Zéro coupon	In fine	In fine

a) Remboursement in fine

A chaque échéance, l'emprunteur paye des intérêts. A la dernière échéance, il paye les intérêts et le capital emprunté.

On reprendra cet exemple pour les différents types de remboursement

Exemple 1 : Le 1er janvier N, un emprunt de 20 000 est contracté auprès d'une banque. Pour une durée de 4 ans, à un taux de 5% remboursable in fine

Année	Emprunt restant dû	Intérêt	Amortissement	Annuité
N+1	20 000	1000	0	1000
N+2	20 000	1000	0	1000
N+3	20 000	1000	0	1000
N+4	20 000	1000	20 000	21000
Total		4000	20000	24000

La base de calcul des intérêts correspond à l'emprunt restant dû ; puisqu'on n'a pas encore amorti cette somme (entièrement ou en partie), elle correspond au montant de l'emprunt dans sa totalité jusqu'à la fin du prêt.

→ L'annuité n'est constituée que des intérêts : $20\,000 \times 0,05 = 1\,000$

En N+4 (dernière année d'emprunt) ; on rembourse le capital emprunté dans sa totalité ainsi que les intérêts dû sur la base.

→ Annuité = $20\,000 + 20\,000 \times 0,05 = 21\,000$

Exemple 2 : on emprunte 100 pour une durée de 5 ans à un taux de 5%

	1	2	3	4	5
Dettes début	100				
Amortissement					100
Intérêts	5	5	5	5	5
Dettes fin	100	100	100	100	100

b) Remboursement par amortissement constant

L'amortissement de capital remboursé est identique chaque année.

Les annuités vont-elles changées, du fait de la base de calcul qui diminue.

- **Amortissement** = Emprunt / nombre d'annuités (périodes)
- **Intérêts** = Emprunt restant dû (à amortir) * taux d'intérêt

- **Valeur nette** = Emprunt restant en début de période – Amortissement de l'année

Exemple 1 :

$$\text{Amortissement} = 20\,000 / 4 = 5\,000$$

Année	Emprunt restant dû	Intérêt	Amortissement	Annuité	Valeur nette
N+1	20 000	1000	5000	6000	15 000
N+2	15 000	750	5000	5750	10 000
N+3	10 000	500	5000	5500	5 000
N+4	5 000	250	5000	5250	0
Total		2500	20000	22500	
En N :	Emp (N-1) - Amort (N-1)	Emp (N) * i	Emp/nb périodes	Int (N) + Amort (N)	Emp restant (N) - Amort (N)

Plus on avance dans le remboursement, moins paye d'intérêts et donc d'annuité.

Exemple 2 :

	1	2	3	4	5
Dettes début	100	80	60	40	20
Amortissement	20	20	20	20	20
Intérêts	5	4	3	2	1
Dettes fin	80	60	40	20	0

c) Remboursement par annuité constante

Le montant qui est déboursé (intérêts et amortissement remboursés) sera identique pour chaque période. On amortit de plus en plus de capital et on débourse de moins en moins d'intérêt du fait que l'emprunt restant dû diminue. C'est le type de remboursement que l'on retrouve pour les prêts de particuliers auprès de banques

- $\text{Annuité} = \frac{C * i}{1 - (1+i)^{-n}}$ Avec : C : capital emprunté
 - i : taux d'intérêt
 - n : nombre de période / d'échéances
- $\text{Intérêts} = \text{Emprunt restant à amortir} * \text{taux d'intérêt}$
- $\text{Amortissement} = \text{Annuité} - \text{Intérêts}$
- $\text{Valeur nette} = \text{Emprunt restant à amortir} - \text{Amortissement de la période}$

Exemple 1 :

Année	Emprunt restant dû	Intérêt	Amortissement	Annuité	Valeur nette
N+1	20 000	1000	4640	5640	15 360
N+2	15 360	768	4872	5640	10 488
N+3	10 488	524	5116	5640	5 372
N+4	5 372	269	5372	5640	0
Total		2561	20000	22561	
En N :	Emp (N-1) - Amort (N-1)	Emp (N) * i	Annuité (N) - Int (N)	$\frac{C * i}{1 - (1+i)^{-n}}$	Emp restant (N) - Amort (N)

Etapes :

1. On calcule l'annuité qui sera la même pour toutes les échéances:

$$\text{Annuité} = \frac{20\,000 + 5\%}{1 - (1,05)^{-4}} = 5640\text{€}$$

2. On calcule les intérêts de la période : $20\,000 * 0,05 = 1\,000$
3. On en déduit les amortissements : $5\,640 - 1\,000 = 4\,640$
4. On obtient la valeur nette ; autre méthode : Valeur nette (N-1) – Amortissement (N) $20\,000 - 4640 = 15\,360$
5. L'emprunt restant dû correspond à la valeur nette de l'année précédente : VN (N), $15\,360 =$ Emprunt restant dû (N+1), $15\,360$

Et on reprend depuis l'étape 2 jusqu'à la fin du remboursement.

$$15\,360 * 0,05 = 768,3$$

$$5\,460 - 768 = 4\,692$$

$$15\,360 - 4\,692 = 10\,668$$

VN (N), $10\,668 =$ Emprunt restant dû (N+1), $10\,668$

Exemple 2 :

	1	2	3	4	5
Dettes début	100	81.5	62.9	43.95	22
Amortissement	18.10	19	19.95	20.95	22
Intérêts	5		3.14	2.15	1.10
Annuité	23,10	23,10	23,10	23,10	23,10
Dettes fin	81.5	62.9	43.95	22	0

Enregistrement comptable

Enregistrement d'une dette :

+	-	Date d'octroi en N	Débit	Crédit
512	164	Banque Emprunt auprès des EDC Octroi d'un prêt	X	X

(ou autre compte 16)

Dans nos exemples ; l'actif augmente de 20 000 (compte 512 : Banque débité) en même temps qu'on crée une dette au passif (compte 164 : Emprunts crédité).

Pour chaque exercice, au moment du paiement de l'annuité :

Il est possible que l'EDC impose des frais bancaires pour le service rendu, ils correspondent à une charge au compte 627 qui est soumise à la TVA.

+	-	Date de paiement d'annuité en N+1	Débit	Crédit
164 661 627	512	Emprunt auprès des EDC Charges d'intérêts Services bancaires et assimilés Banque Paiement d'annuité N+1	Amortissement Intérêts X	Annuité (+ X : si 627 existe)

Dans le cas d'un remboursement in fine (remboursement du capital en fin d'emprunt), le compte 164 : Emprunt auprès des EDC n'apparaît pas lors du paiement des annuités.

Ce compte n'apparaît alors qu'à la dernière échéance ; c'est-à-dire au moment du remboursement du capital emprunté dans sa totalité.

Attention : il ne faut pas oublier les régularisations en fin d'année : les intérêts courus non échus quand la date de paiement d'annuité ne correspond pas à la date de clôture

III. Contexte de taux bas

Pourquoi les taux sont bas aujourd'hui ?

→ Grace à la BCE qui a favorisé la baisse des taux en injectant des liquidités

Les solutions accessibles aux investisseurs

- On augmente la rémunération
- On est sur des obligations à taux variables, convertibles

IV. Synthèse de la typologie de la dette

Une entreprise peut émettre de la dette, mais quelle dette précisément ?

Une dette c'est un nominal : montant nominal versus montant net de frais / primes versus juste valeur

Une dette c'est une durée : maturité versus duration

Une dette c'est un coût : taux facial versus TIE / Taux proportionnel versus taux équivalent

Une exposition

V. Les différentes formes de dettes à long terme

1. Dettes bancaires simple

Caractéristiques d'un emprunt obligataire :

Une **obligation** est un titre négociable émis en représentation d'un emprunt généralement important à long terme. (Code monétaire et financier, article L213-5)

Il s'agit d'un emprunt souscrit par plusieurs acteurs et non plus un acteur unique (exemple avec un emprunt bancaire, créancier : EDC). Le risque porté par le détenteur d'obligation est inférieur au risque porté par un détenteur d'actions.

Conditions d'émission pour :

- Les sociétés par actions : SA
 - **Années d'existence** : l'entreprise doit prouver son existence de 2 ans minimum. La société doit avoir publié deux fois des Bilan et des annexes, validés par les actionnaires.
 - **Le capital** de la société doit avoir été entièrement libéré et versé

Remarque : depuis 2011, une société peut émettre un emprunt obligataire malgré le fait qu'elle ait moins de deux ans d'existence. Mais l'état de l'Actif et du Passif de la société doit être approuvé par des commissaires aux comptes. Le capital doit tout de même avoir été versé dans sa totalité.

- Les sociétés à responsabilité limitée :
 - o **Comptes approuvés** par les associés sur 3 années consécutives
 - o Doit désigner des commissaires aux comptes
- Les associations :
 - o Exercer une **activité** depuis au minimum **deux années**
 - o Avoir une **activité économique inscrite au registre du commerce** : il s'agit d'une garantie sur la possibilité de payer les intérêts et de rembourser le capital emprunté.

Une obligation se caractérise par :

- **La valeur nominale (VN)**, aussi appelé « pair », sert de base au calcul. La valeur nominale est égale pour toutes les obligations qui forment un même emprunt obligataire.

Si une société souscrit plusieurs emprunts, elle peut décider de ne pas avoir le même pair.

- **Le prix d'émission (PE)** est versé par le souscripteur (acheteur d'obligations) lors de l'émission.
Le prix d'émission peut être différent de la valeur nominale. Donc :
 - o **Si PE = VN** ; l'émission est dite au pair
 - o **Si PE ≠ VN** ; il y a une **prime d'émission** qui correspond à la différence entre VN, PE
- **Le prix de remboursement (PR)** est versé par la société lors du remboursement de l'emprunt. Il est au minimum égal à la valeur nominale : $PR \geq VN$
On parle de **prime de remboursement** quand $PR > VN$. Elle correspond à $PR - VN$.
- ➔ Les primes sont des façons de rémunérer les souscripteurs en plus des intérêts.
- **Le taux d'intérêt** permet de déterminer le montant des intérêts annuels appelés coupons. Ce taux d'intérêt peut être fixe ou variable comme auprès des EDC.
- **Les primes de remboursement** et les **primes d'émission** sont comptabilisées dans un même compte : 169 Prime de remboursement des obligations
Le solde du compte correspond à la différence entre la prime de remboursement et la prime d'émission.

La prime de remboursement des obligations fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt, il peut être fait de deux manières :

- o **Au prorata de la durée de l'emprunt par fractions** :
Dotation = Prime / Nombre de périodes
- o **Au prorata des intérêts cours** :
Dotation = Prime * (Intérêts courus de l'exercice / Total des intérêts de l'emprunt)

Modalités de remboursement de l'emprunt :

- En bloc (in fine) : la totalité de la somme empruntée est remboursée en fin de contrat. C'est le type de remboursement le plus utilisé par les organisations en ce moment.
- **Par annuités constantes** : le service annuel de la dette (remboursement des titres et paiement des coupons) est quasi constant c'est-à-dire que le montant à rembourser sera arrondi de façon à rembourser un nombre entier d'obligations.
On réalise un tirage pour connaître les obligations à rembourser.
Les obligations qui n'ont pas été amorties sont dites vivantes : on continue donc de payer des intérêts dessus.

- **Par amortissement constant (ou séries égales)** : une fraction égale de l'emprunt est remboursée périodiquement. Les obligations remboursées sont tirées au sort.

Dans le cas des deux derniers types de remboursement, la rémunération du souscripteur (détenteur d'obligation) devient aléatoire car le capital peut être remboursé dès la première année comme à la dernière échéance. La durée de détention d'obligation peut être écourtée.

De plus le remboursement se fait par lots car on ne peut pas rembourser des obligations partiellement.

Quelque soit le type de remboursement, l'établissement d'un tableau de remboursement est obligatoire.

Les frais d'émission :

Il existe des frais d'émission :

- De publicité
- De commission : lorsque l'on passe par un intermédiaire

Ils peuvent être soit :

- Maintenus en charges, il s'agit de la méthode préférentielle
- Activés en charges à répartir sur plusieurs exercices, ils restent donc dans le compte 481 du même nom, durant toute la durée de l'emprunt

Exemple 1 :

Le 31 mai N, Capco émet un emprunt obligataire de 1000 obligations (VN = 500 €). Elles sont encaissées le 30 juin N.

- Prix d'émission PE = 480€ et Prix de remboursement PR = 510€
- Durée de l'emprunt : 5 ans et taux d'intérêt : 10%

Il s'agit d'un emprunt remboursable in fine. Elle paye également 1 500€ de frais d'émission comptant le 30 juin N (TVA à 20%).

Tableau d'amortissement :

30/6	Base de calcul	Coupons	Remboursements	Annuités
N+1	500 000	50 000	0	50 000
N+2	500 000	50 000	0	50 000
N+3	500 000	50 000	0	50 000
N+4	500 000	50 000	0	50 000
N+5	500 000	50 000	510 000	560 000

L'annuité est versée à la date anniversaire à laquelle les fonds ont été levés, il s'agit ici du 30 juin N. Donc pour les 5 années suivantes, au 30 juin, on a le versement d'une **annuité = coupon + remboursement**.

Puisque le remboursement est in fine, la base de calcul des intérêts pour chaque année est la même, elle correspond à :

$$\text{Base} = \text{quantité de titres} * \text{VN}$$

On en déduit aussi que les remboursements sont nuls, sauf la dernière année ; où **Remboursements = PR * quantité de titres**

On a également :

$$\text{Coupon} = \text{Base de calcul} * \text{tx d'intérêt}$$

Capco souhaite les activer, c'est-à-dire les passer en charges à répartir.

Enregistrement :

+	-	31 / 05 / N	Débit	Crédit
169		Primes de remboursement des obligations	30 000	
471		Obligations, comptes d'émission	480 000	
	163	Autres emprunts obligataires		510 000
		<i>Souscription des obligations</i>		

Compte 169 : la prime correspond à la différence entre les primes de remboursement et d'émission ou la différence entre les prix de remboursement et d'émission * nombre de titres.

$$510\ 000 - 480\ 000 = (510 - 480) * 1\ 000$$

Compte 471 : les souscripteurs s'engagent à verser le montant pour des obligations d'une valeur de : VN*quantité de titres.

$$480 * 1\ 000$$

Compte 163 : Montant que la société s'engage à rembourser en fin d'emprunt : PE*quantité

$$510 * 1\ 000$$

Il s'agit ici de promesse de souscription d'obligations faites le 31 mai N, date d'émission de l'emprunt. Il n'y a pas encore d'entrée de cash dans la société. La promesse laisse un délai aux souscripteurs pour verser les fonds

+	-	30 / 06 / N (1)	Débit	Crédit
6272		Commissions et frais sur émission d'emprunts	1 500	
44566		Etat – TVA déductible sur ABS	300	
	512	Banque		1 800
		<i>Paiement des frais d'émission</i>		
		30 / 06 / N (2)		
	471	Banque	480 000	
512		Obligations, comptes d'émission		480 000
		<i>Versement des fonds</i>		

(1) Au 30 juin N, la société constate une charge (Débit : frais d'émission) en contrepartie d'une sortie dans les caisses (Crédit : Banque). A la fin de l'exercice comptable, la société activera la charge en la transformant en charges à répartir.

(2) On annule la créance des Obligations, comptes d'émission (compte 471) en contrepartie d'une augmentation de fonds avec le compte 512 Banque ; lorsqu'ils sont reçus par la banque.

Bilan au 30 juin N	
<u>Actif immobilisé</u> (...)	<u>Capitaux propres</u> (...)
<u>Actif circulant</u> (...)	
<u>Disponibilités</u>	
Fonds + 480 000	<u>Dettes</u>
	Emprunt obligataire +510 000
<u>Charges à répartir</u>	
Prime de remboursement + 30 000	

La prime de remboursement est bien à l'actif car elle fait l'objet d'un amortissement.

Opération de fin d'exercice :

➔ Les frais d'émission

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
4816	791	Frais d'émission des emprunts Transferts de charges d'exploitation <i>Activation des frais d'émission</i>	1 500	1 500

Pour activer les frais d'émission, on n'annule pas la charge d'exploitation car il faut respecter le principe d'image fidèle et donc bien enregistrer qu'il y a eu une charge supportée par la société.

Pour compenser la charge, on crédite (augmente) un compte de produit.

Une fois activée, la charge fait l'objet d'un amortissement.

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
6812	4816	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir Frais d'émission des emprunts <i>Amortissement des frais d'émission</i>	150	150

Il s'agit d'un amortissement de charges à répartir d'une durée de 5 ans.

Une annuité se calcule par : (Montant à amortir / Nombre d'année à amortir)*prorata temporis

En fin N, on a la première annuité :

$$1\,500 * \frac{1}{5} * \frac{6}{12} = 150$$

→ La prime d'émission est également à amortir :

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
686	169	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières Primes de remboursement des obligations <i>Amortissement des primes de remboursement</i>	3 000	3 000

Montant de l'amortissement concernant la prime de remboursement :

(Prime de remboursement / Nombre d'année) * Prorata temporis (de juin à décembre)

$$\frac{30\,000}{5} * \frac{6}{12} = 3\,000$$

→ Les charges d'intérêts

+	-	31 / 12 / N (1)	Débit	Crédit
661	16883	Charges d'intérêts Intérêts courus sur autres emprunts obligataires <i>Enregistrement des Intérêts Courus Non Echus</i>	25 000	25 000

ICNE = Coupon * Prorata = 50 000 * 6/12 = 25 000

Ces intérêts courus (1) sont à enregistrés car ils concernent bien l'exercice N. Ils feront ensuite l'objet d'une contrepassation (2) à l'ouverture de l'exercice suivant.

+	-	01 / 01 / N+1 (2)	Débit	Crédit
16883	661	Intérêts courus sur autres emprunts obligataires Charges d'intérêts <i>Contrepassation des ICNE</i>	25 000	25 000
		30 / 06 / N+1 (3)		
163 661	467	Autres emprunts obligataires Intérêts courus sur autres emprunts obligataires Autres comptes créditeurs <i>Amortissement et mise en paiement des intérêts</i>	0 50 000	50 000

(3) Pour le paiement de l'annuité : on passe par un compte de tiers (un compte d'attente) et non directement un compte de disponibilités tel que banque car on n'a pas encore de sortie effective. On utilise le compte 467 en attendant la sortie des caisses qui viendra plus tard dans l'année.

Puisqu'il s'agit d'un emprunt à remboursement in fine ; en N+1 on ne rembourse pas le capital emprunté. Le compte 163 n'enregistre donc pas de variation (ni débit, ni crédit) On y enregistre un

débit que lors du remboursement d'une partie du capital. Les intérêts correspondent au coupon dans sa totalité

Exemple 2 : Société x émet 100 obligations de nominal 1000

Taux de 5% sur 5 ans in fine

Prime d'émission : 950

Frais : 10 000

Tableau d'amortissement :

	1	2	3	4	5
Dettes début	100 000				100 000
Intérêt	5000	5000	5000	5000	105 000
Annuité	5000	5000	5000	5000	5000
Dettes fin	100 000				0

512 16	16	01/01/N Banque Prime Dettes	95000 5000	100 000
-----------	----	--------------------------------------	---------------	------------

66 44	512	01/01/N Frais TVA Banque	10 000 2 000	12 000
----------	-----	-----------------------------------	-----------------	--------

Fin d'année prime :

686	169	31/12/N Amrts prime	1 000	1000
-----	-----	------------------------	-------	------

Fin d'année frais (optionnel) :

486	66	31/12/N CCA Frais	8000	8000
-----	----	-------------------------	------	------

2. [Les obligations convertibles en actions](#)

Ce sont des obligations qui peuvent se transformer en augmentation de capital.

Ce sont des obligations convertibles en actions. Quand on émet une obligation convertible, l'investisseur aura la possibilité d'être remboursé en actions et pas en numéraire. C'est intéressant si le cours de l'action explose. Il pourra revendre par la suite ses actions quand elles auront augmenté. Ça permet d'attirer des investisseurs qui ont envie de spéculer.

L'emprunt obligataire convertible est régi par le code de commerce.

- Il y a donc une réglementation sur :
 - o **La conversion** : le prêteur n'est pas obligé de transformer ses obligations en action ; il peut les conserver. La conversion est alors dite au gré du porteur. La conversion au gré du porteur lui permet de faire une plus-value mais il sera également protégé en cas de moins-value.
 - o **Prix d'émission des obligations** : il ne peut pas être inférieur à la valeur nominale des actions proposées à la conversion
 - o **Le contrat** doit exister, fixer les conditions et les bases de conversion : taux de conversion, ainsi que les dates auxquelles la conversion est autorisée (sinon le contrat est caduc)
- Comptabilisation particulière :
 - o Enregistrement de l'emprunt au Prix d'émission : solution préconisée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes CNCC
 - o La conversion entraîne une augmentation de capitaux : on aura une Prime d'émission = Valeur des obligations – Valeurs des actions

On suppose que les porteurs d'obligations vont les convertir en actions. Il n'y aura donc pas de Prime de remboursement à verser, ni à enregistrer au moment de l'enregistrement de l'emprunt.

Mais par prudence, on va enregistrer une provision pour rembourser la prime dans le cas où les porteurs n'auraient pas converties leurs obligations.

C'est la méthode préconisée par le comité des opérations de bourse (devenu AMF en 2003).

Le taux d'intérêt d'OC est inférieur au taux d'obligation sèches (classiques)

Option à la main du souscripteur. Le souscripteur peut demander à être remboursé soit en action soit en cash.

Cela bénéficie d'obtenir un taux d'intérêt plus faible

Les modalités sont les suivantes :

- **Une parité de conversion** : une option de conversion peut donner droit à un nombre fixe ou à un nombre variable d'actions (en fonction du temps où on reste par exemple) de l'émetteur de l'OC
- **Un prix d'exercice** : le cours de X à partir duquel le souscripteur de l'OC peut exercer son option de conversion. Inconvénient : les actionnaires vont être dilués si les investisseurs demandent à être remboursés en actions et pas en numéraire. L'émetteur est un minimum protégé : l'action peut être convertible que à partir d'un certain montant (quand il passe de 10€ à 15€). Mais l'intérêt pour le demandeur est que l'action continue à augmenter pour pouvoir les revendre plus cher par la suite.
- **Une échéance**

- **Un taux intérêt** (en principe un taux inférieur au taux de marché). C'est le seul intérêt pour l'emprunteur, car il va déboursier un taux plus faible pour son emprunt. Le prêteur sait qu'il pourra faire une plus value, c'est pour ça qu'il accepte de prêter moins cher.
- L'option de conversion est à la main du souscripteur et pas de l'émetteur. L'émetteur ne peut pas empêcher l'investisseur de convertir son obligation en action.

Émetteur de dette : emprunte de l'argent

Investisseur : prête de l'argent En comptabilité française : la solution préconisée par le PCG est de comptabiliser l'emprunt au prix d'émission

- D : cash (compte 512)
- C : dette (compte 16)

Conditions d'émission : (pour les obligations convertibles mais aussi non convertibles)

Sociétés par actions

- Être une société commerciale (SA, SAS, SCA)
- Le capital de la société doit être intégralement libéré (exception pour les actions souscrites par les salariés)
- Avoir plus de deux ans d'existence
- Disposer de deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires
- à défaut : un commissaire aux apports doit procéder à la vérification de l'actif et du passif

SARL

- Disposer d'un CAC (commissaire aux comptes)
- Disposer de 3 états financiers régulièrement approuvés par les associés
- Obligations nominatives

Exemple :

Obligation émise le 1^{er} Avril N

Nombre de titre : 100 000

Nominal : 10 euros

Taux :5%

Nominal de l'action : 10 euros

Echéance de 5 ans

Prix de remboursement : 12 euros

Fin N+4 : conversion demandée pour 10 000 titres

Parité : 2 obligations donne droit a une action

		01/04/N		
512	161	Banque Dette	1 000 000	1 000 000

		31/12/N		
66	16	Intérêt couru non échu	37 500	37 500
686		DADP	200 000	

	15	(2*100 000)		200 000
--	----	-------------	--	---------

		31/03/N+1		
66	512	charge banque	50 000	50 000
16	66	Dettes	37 500	37 500

		31/12/N+4		
16	101	DETTE CAPITAL	100 000	50 000 (5000 action*nominal)
	1044	RESERVE		50 000
15	786		20 000	20 000

3. Les dettes hybrides

Consiste à mettre une dette dont on n'a pas de date d'échéance. En norme française c'est quand même de la dette mais en réalité

Dettes assez fréquentes : Danone, EDF...

En normes françaises : classé à 100% en dette

Classé dans les capitaux propres (fonds propres) en IFRS : Permet d'emprunter sans dégrader les ratios (dans la partie du cours « poids de la dette » : ratio ; dette/fonds propres : on va augmenter le dénominateur mais pas le numérateur)

L'emprunteur ne supporte pas l'échéance et n'est juridiquement pas contraint de rembourser la dette. C'est-à-dire qu'on emprunte de l'argent, et emprunter n'est pas obligé de rembourser le prêteur. Mais attention, pas de miracle... Tant qu'on ne rembourse pas on paie les intérêts.

VI. Le crédit-bail

Dettes particulières.

1. Principe

Le crédit bailleur signe un contrat avec un crédit preneur.

Crédit preneur : celui qui utilise le bien mis à disposition par le crédit bailleur.

Le crédit-bail consiste, pour le crédit-preneur, à payer des redevances au crédit-bailleur en contrepartie de l'utilisation d'un actif (une imprimante, un véhicule) ou immobilier (un immeuble, un entrepôt).

À l'échéance, le crédit preneur a souvent la possibilité d'exercer une option d'achat pour devenir propriétaire du bien concerné. **C'est une option d'achat.** On utilise un bien et on a une option d'achat. Ça change tout (jusqu'en 2019).

En effet, si on loue un bien et qu'on a une option d'achat derrière, l'option peut être levée moyennant le prix faible. On peut considérer qu'au lieu de la louer, on l'achète en fait à crédit.

La question du traitement comptable se pose :

- Le crédit-bail est assimilable à une location simple ?
- Le crédit-bail est une modalité de financement d'un actif ?

Économiquement, il s'agit seulement d'une **modalité de financement**.

Surtout si le montant de l'option d'achat est faible -> le crédit-preneur aura toujours intérêt à opter pour l'achat.

La redevance est l'annuité

Loyer simple : Je suis locataire de plusieurs boutiques. Je n'ai pas l'intention de devenir propriétaire de toutes ces boutiques. Je loue juste l'espace dédié à la vente. Donc les loyers n'apparaissent pas dans le bilan

Une charge de location

- La charge de loyer disparaît, devient répartie entre charge d'intérêt et amortissement de l'actif de droit d'utilisation. Le loyer c'est l'annuité constante. Permet de rembourser le principal (qui augmente dans le temps) et on paye les intérêts (qui diminuent dans le temps).
 - > La charge d'intérêt est une charge financière
 - > L'amortissement On a + de dettes mais on a le résultat qui augmente (car on a une charge)